



Dossier de demande de
subvention pour l'année 2026

Il vous est proposé 3 dossiers différents : Action Sociale, Autres Associations (culturelles, diverses) et Sports. En effet, les informations demandées peuvent être différentes selon l'objet, les missions / actions de votre association. Elles sont utilisées par les élus de la Ville lors des commissions d'attribution pour proposer au Conseil Municipal les montants des subventions (aides à la décision).

En cas d'hésitation, merci de prendre le temps de comparer les dossiers avant d'en remplir un.

Pour toutes les demandes, il est impératif de :

- Remplir préalablement le formulaire d'information (lien plus haut sur la page « je suis une association » du site Internet de la Ville) **SAUF** si ce formulaire a déjà été complété au début de l'année 2025 **ET** qu'il n'y a pas eu de modification (membre du bureau, coordonnées, statuts, etc.)
- Respecter l'échéancier (transmission des dossiers pour le LUNDI 27 OCTOBRE 2025 **au plus tard**),
- La totalité des items sont à compléter,
- La totalité des pièces demandées sont à fournir,
- Compléter les tableaux budgétaires du dossier (un document d'aide à la complétion est disponible dans la même rubrique que les dossiers de demande de subvention sur la page « je suis une association » du site Internet de la Ville). Aucun autre tableau ne sera accepté,
- L'ensemble du dossier et les pièces demandées doivent être transmis en une seule fois.

La Ville d'Yvetot, par l'intermédiaire de la Direction de la Communication et des Dynamiques Locales, se tient à votre disposition pour toute question :

nathalie.fohrer@yvetot.fr / 02.32.70.43.30.